



ASSURANCES, ACCORD UE ET SILOS DE CÉRÉALES CONSEIL DES MINISTRES PRÉSIDÉ PAR TEBBOUNE

Page 2

**PIÈCES DE RECHANGE,
COSMÉTIQUES ET TEXTILES**

**400 000 PRODUITS
CONTREFAITS SUR
LE MARCHÉ ALGÉRIEN**

Page 5

MIDI

ISSN : 1112-7449

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5193 | Lundi 27 janvier 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CAN-2025

**LA SÉLECTION
ALGÉRIENNE FIXÉE
AUJOURD'HUI SUR
SES ADVERSAIRES**

Page 16

REJET DES INTERVENTIONS EUROPÉENNES

LE PARLEMENT ARABE DÉNONCE LES INGÉRENCES EXTÉRIEURES

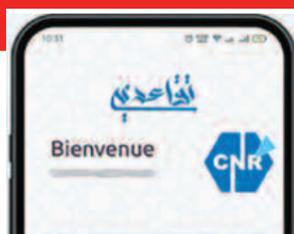
Page 13



DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

**ENTRÉE EN PHASE DE DÉBIT
EXPÉRIMENTAL DE LA STATION
FOUKA 2 À TIPASA**

Page 4



CNR

**L'ATTESTATION DE REVENU
MENSUEL TÉLÉCHARGEABLE
VIA UNE APPLICATION
MOBILE**

Page 4

POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS INTERNES ET EXTERNES :

Le MSP plaide pour une «convergence nationale inclusive»

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a exprimé, lors de sa réunion d'avant-hier, l'importance de renforcer la cohésion nationale afin de relever les défis auxquels l'Algérie fait face, tant sur le plan interne qu'international.

Le communiqué, diffusé après la réunion du bureau exécutif présidée par le leader du mouvement, Hassani Chérif Abd el ali, a souligné que la situation actuelle du pays exige une forte volonté politique pour créer un climat de stabilité, de dialogue et de concertation. Selon le MSP, il est primordial d'établir une véritable cohésion nationale pour équilibrer la scène politique et sociale, afin de faire face aux différents défis internes, notamment économiques et sociaux, et aux défis externes, dans un contexte régional et international complexe. Dans cette optique, le mouvement a appelé à la création d'un large consensus national autour des questions cruciales pour l'avenir de l'Algérie, en particulier sur les dossiers nationaux urgents, les enjeux régionaux et internationaux. Le MSP a insisté sur la nécessité de réviser les lois régissant la vie politique du pays afin de garantir une plus grande ouverture et une participation active de toutes les catégories de la société. Il a souligné en particulier l'importance de favoriser l'engagement des jeunes dans la vie publique, les incitant à contribuer à la construction du présent et de l'avenir du pays.

Le mouvement considère que l'Algérie doit se doter d'une dynamique de dia-



logue national et social pour traiter de manière pacifique et efficace les divers défis actuels.

Cela passe par un travail collectif pour éviter les tensions et favoriser un climat de confiance entre les différentes parties prenantes.

Sur le plan international, le MSP a réaffirmé son soutien indéfectible au peuple palestinien dans sa lutte historique contre l'occupation israélienne. Il a salué la résistance du peuple palestinien et a appelé à la poursuite du soutien à ce peuple, notamment par l'engagement dans des programmes de reconstruction et d'aide humanitaire à Ghaza. Cette solidarité avec la Palestine s'inscrit dans la vision du MSP qui considère la justice internationale comme essentielle pour la paix et la stabilité dans la région.

ASSURANCES, ACCORD UE ET SILOS DE CÉRÉALES :

Conseil des ministres présidé par Tebboune

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un projet de loi relatif aux assurances et à des exposés portant notamment sur l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne et l'état d'avancement des projets de réalisation de silos de stockage de céréales, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, préside, en ce moment, une réunion du Conseil des ministres consacrée à un projet de loi relatif aux assurances et à des exposés portant notamment sur l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne et l'état d'avancement des projets de réalisation de silos de stockage de céréales», lit-on dans le communiqué de la Présidence de la République.

R.N.

TLEMCCEN :

Saisie de plus de 166 kilos de cocaïne et 100 000 comprimés de psychotropes en 2024

Les services de la Direction régionale des douanes de Tlemcen ont saisi 166,574 kilos de cocaïne, 49,650 kilos de kif traité, ainsi que 101.308 comprimés de psychotropes, durant l'année 2024, a indiqué, hier, cette instance, à l'occasion des cérémonies marquant la Journée mondiale des douanes, célébrée le 26 janvier.

Au cours de la même période, ces services ont traité 156 opérations liées à la contrebande sous toutes ses formes, ainsi qu'au commerce illégal, avec l'arrestation de 190 personnes, dont 32 opérations spécifiquement liées au trafic de drogues et de psychotropes, permettant ainsi la saisie de ces quantités de substances et l'interpellation de 52 individus, qui ont été présentés devant les instances judiciaires compétentes, selon la même source.

Par ailleurs, les mêmes services ont intercepté 609 paquets de cigarettes, 103.638 unités de tabac, 18.944 unités de boissons alcoolisées, ainsi que des sommes en devises étrangères, à savoir 16.440 euros, 33.000 francs suisses et 100 gr d'or, saisis par l'équipe de contrôle des voyageurs au port de Ghazaouet et à l'aéroport de Tlemcen Messali-Hadj. D'autres marchandises, telles que des produits alimentaires, des téléphones mobiles et des vêtements, un fusil de chasse maritime, des télescopes usagés, caméras de surveillance et autres radios avec chargeur, ont également été saisis, indique-t-on.

La valeur totale des saisies a été estimée à 2.908.842.306 dinars, tandis que l'amende financière encourue a été évaluée à 9.059.232.517 dinars,

selon le même bilan. Le Directeur régional des douanes de Tlemcen, le contrôleur général Ladjilet Nawfel, a souligné lors de cette cérémonie tenue au quartier des douanes Abdelmoumen-Benali à Tlemcen, en présence des autorités locales, que ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts soutenus pour lutter contre tous les types de contrebande, la criminalité organisée, le commerce illégal, l'exploitation des ressources logistiques, ainsi qu'à la vigilance et la coordination continue avec les forces de sécurité, notamment avec l'Armée nationale populaire, dans le but de protéger l'économie nationale et de préserver la santé et la sécurité des citoyens.

Les festivités de la Journée mondiale des douanes ont également vu la présentation d'un exposé sur le

démontage et le montage des armes, des démonstrations des équipes sportives des douanes, la projection d'une vidéo sur les réalisations des douanes algériennes et leur nouveau système informatique, ainsi que des cérémonies de remise de distinctions à certains douaniers retraités, des équipes sportives des douanes, ainsi qu'à la famille du journaliste défunt Ahmed Boudmidi.

Un accord de coopération a également été signé entre la direction régionale des douanes de Tlemcen et le centre universitaire de Maghnia pour l'échange d'expertises, l'organisation de journées d'étude et de rencontres, ainsi que des visites destinées aux étudiants du centre pour découvrir les missions des douanes algériennes.

R.N.

ABDELKADER LAHMAR (DÉPUTÉ LFI), POUR IFTIKYA FM :

« Ce gouvernement devrait s'occuper des défis internes de la France »

« Bruno Retailleau s'est exprimé bien plus que le ministère des Affaires étrangères sur la diplomatie avec l'Algérie, oubliant peut-être qu'il était ministre de l'Intérieur », a commenté pour la radio Iftikya FM, hier, le député de La France Insoumise (LFI), la sortie de ce ministre du gouvernement Bayrou à l'adresse de l'Algérie.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Abdelkader Lahmar n'est nullement étonné puisque, dit-il, le mélange des genres est malheureusement récurrent dans ce gouvernement, qui risque selon lui de tomber eu égard à la politique sociale menée par le gouvernement Bayrou. Cette situation de tensions dans les relations avec l'Algérie est devenue, aux yeux de ce député de la gauche, une « obsession motivée par un calcul machiavélique pour la séduction de l'électorat de l'extrême droite ». Ce projet machiavélique, affirme-t-il, « nuit malheureusement à l'intérêt de la France ». Cependant, ajoute-t-il, « il est possible d'établir des relations équilibrées et apaisées entre nos deux pays ». Et pour y parvenir, poursuit le député « notre ministre de l'Intérieur devrait se concentrer sur les véritables défis auxquels fait face la France ».

Et de rappeler que les relations bilatérales ont toujours été marquées par des tensions, politique et historique. Ces mêmes tensions politiques se sont d'ailleurs accrues avec ce dernier gouvernement et avec ce ministre de l'Intérieur qui se prend pour le ministre des Affaires

étrangères. « C'est un des signaux du basculement d'Emmanuel Macron qui s'est fait happer par les discours populistes, racistes et nostalgiques de l'Algérie française », relève l'invité d'Iftikya FM. Ce basculement qui est, selon lui, purement électoral, après que Macron et le parti de la majorité présidentielle ont fait des scores bas dans les dernières législatives, il essaye de courir derrière les voix du rassemblement national.

Et de rappeler qu'« en 2017, quand il était en campagne électorale, Macron avait bien suscité l'espoir d'une reconnaissance de la responsabilité historique lorsqu'il a parlé de crimes contre l'humanité de la colonisation. Certes, c'était une position symbolique, mais qui a son importance, car il est devenu président de la République quelques mois après et il aurait pu continuer sur cette ligne ».

En 2022, poursuit-il, quand il a effectué sa visite en Algérie, il a créé, avec le président Abdelmadjid Tebboune, une commission mixte d'historiens chargés de travailler sur une réconciliation des mémoires, dont on attend toujours les résultats. Mais, regrette l'orateur, a complètement

basculé pour des considérations électoralistes internes.

Et perdant tout pouvoir de gouverner, il a eu, rappelle encore M. Lahmar, plusieurs gouvernements qui sont tombés, affirmant qu'aujourd'hui il y a un gouvernement qui risque de tomber devant l'impossibilité de faire un budget. Répondant à une question relative à la politique sociale menée par Macron, le député LFI, note que ce gouvernement répartit les richesses de la France de façon complètement déséquilibrée. « Cette répartition se fait plutôt en faveur des plus riches au vu des lois sur le budget toujours en débat », critique-t-il, affirmant qu'il y a beaucoup de cadeaux fiscaux aux très grandes entreprises et aux grosses fortunes. Poursuivant, que cette politique sociale est clairement en défaveur des plus précaires et aux plus pauvres, tandis qu'elle est favorable aux Bourgeois. Ce gouvernement va tomber, prédit-il ; arguant pour preuve les révoltes sociales très fortes avec les gilets jaunes et les manifestations contre la réforme des retraites indiquant que la mobilisation des Français était très importante.

L.B.

DIPLOMATIE :

En sa qualité d'envoyé spécial du président de la République, Mohamed Meziane reçu à Nairobi par le président de la République du Kenya

En sa qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, a été reçu, ce jour à Nairobi, par M. William Ruto, président de la République du Kenya, précise le communiqué. Lors de cette rencontre, « le ministre de la Communication a remis une lettre du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à son homologue kényan, dans laquelle il a adressé ses saluta-

tions fraternelles et fait part de sa volonté de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les deux pays ».

Cette rencontre a également été « l'occasion d'échanger les vues sur les différentes dimensions des relations bilatérales entre l'Algérie et le Kenya et d'examiner les moyens d'ouvrir des perspectives plus larges à ces relations, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et de son

frère, le Président William Ruto, en faveur de la promotion du partenariat entre les deux pays frères ».

Les deux parties ont en outre souligné « la nécessité de poursuivre la concertation concernant les principales questions d'actualité au niveau africain, notamment celle relative à la réforme institutionnelle de l'Union africaine », réaffirmant « l'importance de la coordination permanente entre les deux pays », conclut la même source.

R.N.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET ENJEUX RÉGIONAUX AU CENTRE DES DISCUSSIONS :

Dialogue stratégique entre l'Algérie et l'Allemagne

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a reçu, hier au siège du ministère, la ministre adjointe aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Mme Katja Keul, indique un communiqué du ministère.

La rencontre a permis de passer en revue l'état et les perspectives du partenariat entre l'Algérie et l'Allemagne, notamment dans ses volets économique et culturel, et d'échanger les vues et les analyses sur les défis et les enjeux qui se posent dans la région sahélo-saharienne, précise la même source.

ÉCHANGES SUR LES PRÉOCCUPATIONS ET INITIATIVES ÉCONOMIQUES :

Rencontre avec la diaspora algérienne à Milan

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, a tenu une rencontre avec des membres de la communauté nationale établie dans les provinces du nord de l'Italie relevant du Consulat général d'Algérie à Milan, et ce dans le cadre de la visite qu'il effectue en République italienne, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. « Cette rencontre fraternelle, qui s'est déroulée dans une ambiance interactive et cordiale, a constitué une opportunité pour s'enquérir de la situation de notre diaspora dans cette région, écouter leurs avis et préoccupations et répondre à leurs différentes interrogations », a précisé la même source.

Cette rencontre, tenue dans la capitale économique de l'Italie, a été aussi « l'occasion de passer en revue les différentes mesures incitatives prises pour encourager l'implication de la communauté nationale établie à l'étranger dans la dynamique économique que connaît notre pays », a ajouté la même source. Elle a également permis de « mettre en avant la dynamique marquant le mouvement associatif algérien dans ce pays, qui constitue un exemple éloquent de l'organisation et de la structuration de la diaspora », selon le communiqué.

R.N.

DESSALEMENT
DE L'EAU DE MER :

Entrée en phase de débit expérimental de la station Fouka 2 à Tipasa

Le groupe Sonatrach a annoncé, hier dans un communiqué, l'entrée de la station de dessalement de l'eau de mer Fouka 2 (Tipasa) en phase de débit expérimental.

Cette phase constitue «la première étape de mise en service de la station et de son entrée en phase d'essais techniques en vue d'acheminer les premières quantités d'eau dessalée vers le réseau de distribution», a précisé la même source, rappelant que cette station, une fois sa capacité de production maximale atteinte, contribuera à renforcer les capacités d'approvisionnement en eau potable au profit des habitants des wilayas de Tipasa, Alger et Blida.

La capacité de production de cette station, réalisée sous la supervision de la société Algerian Energy Company (AEC), filiale du groupe Sonatrach, s'élève à 300 000 M3/jour, ce qui lui permet de répondre aux besoins de près de 3 millions d'habitants, selon la même source.

La station Fouka 2 figure parmi les projets stratégiques approuvés par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans le cadre du programme complémentaire de renforcement de la sécurité hydrique en Algérie. Ce programme prévoit la réalisation de cinq (05) stations principales de dessalement de l'eau de mer, chacune d'une capacité de production de 300 000 M3/jour, rappelle la Sonatrach.

L'entrée en service progressive de ces stations est prévue avant le mois sacré de Ramadhan, selon la même source.

CNR:

L'attestation de revenu mensuel téléchargeable via une application mobile

La Caisse nationale des retraites (CNR) a annoncé, hier dans un communiqué, que les retraités peuvent désormais obtenir facilement leur attestation de revenu mensuel via une application mobile, et ce dans le cadre de la transformation numérique et de la simplification des procédures administratives.

«Dans le cadre de la transformation numérique et de la simplification des procédures administratives, il est désormais possible pour les retraités d'obtenir facilement leur attestation de revenu mensuel via l'application mobile (RetraiteDz)», a fait savoir la même source, ajoutant que «ce service permet d'éviter les déplacements aux agences locales et de télécharger l'attestation au format PDF en quelques étapes simples».

La CNR propose également «une plateforme numérique dédiée à la vérification de l'authenticité des attestations extraites. Toute entité ou institution peut scanner le QR-Code inséré à l'attestation pour accéder directement à ses données officielles à partir de la base de données», note le communiqué. **R.N.**

NOUREDDINE BENBRAHAM :

« Arriver à bâtir une économie sociale solidaire »

Les réunions consultatives préparatoires à l'avant-projet de loi organique sur les associations, organisées par l'Observatoire national de la société civile (ONSC), ont débuté samedi. Pour le président de l'ONSC, Noureddine Benbraham, il y a une volonté nette d'impliquer les citoyens, pour donner leurs avis, mais également « développer cette loi pour faciliter la dynamique d'adhésion des citoyens comme acteurs de la société civile ».

PAR ROSA CHAOUI

« Le projet de loi est en phase de concertation avec les parlementaires, l'observatoire et la société civile. Une fois adopté, il nous faut un environnement qui doit accompagner la société civile. Un environnement de motivation, d'encouragement et de promotion du travail de la société civile », a indiqué M. Benbraham lors de son passage dans l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la radio algérienne.

Présentant les grandes lignes de cette nouvelle loi, le président de l'ONSC a fait savoir qu'elle s'adapte à certaines remarques liées à la création des associations, leur financement, le travail international des associations algériennes, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) en Algérie. À cet effet, l'ONSC a lancé une large consultation dans le but d'enrichir cet avant-projet de lois pour qu'il soit plus conforme aux aspirations

de la société. Elle donc commencé par la création d'un lien sur son site internet, ouvert jusqu'au 30 janvier, « pour recevoir les projets, les visions, les activités, les amendements et les idées de tous les acteurs de la société civile », a informé M. Benbraham.

Selon lui, énormément de propositions, d'informations et même de projets composés de plusieurs articles ont été envoyés à l'ONSC via cette plateforme électronique. « Un comité d'experts et de juristes sera installé ce mardi. Il travaillera de concert avec les membres de l'ONSC pour définir les priorités et harmoniser les demandes de la société civile », a-t-il ajouté. Concernant les concertations en présentiel, elles ont débuté samedi à travers 56 wilayas et ont vu la participation de 7.000 acteurs associatifs. Elles se poursuivront dans les deux wilayas restantes, à savoir, Oran et Ain Témouchent. « On veut que ce travail implique les citoyens à travers la société civile, pour donner leurs avis, et également développer cette loi pour faciliter la dynamique d'adhésion des citoyens comme acteurs de la société civile ».

Un financement par projet incitatif

Comme indiqué précédemment, le financement du mouvement associatif est l'un des volets sur lequel se penche l'avant-projet de loi organique sur les associations. D'après l'invité de la Chaîne 3, le mode de financement est en train de changer pour dynamiser le travail de la société civile, où elle peut avoir une activité économique avec un impact social.

« Il faut arriver à bâtir une économie

sociale solidaire. Cependant, elle doit être accompagnée d'une loi qui permet à toute association d'exercer une activité économique avec un impact social », a-t-il préconisé. Pour le premier responsable de l'ONSC, il n'est plus possible que les 141.000 associations que compte l'Algérie soient financées par les finances publiques. Donc, il faut trouver d'autres modalités de financement, outre les subventions de l'Etat, pour avoir un impact social beaucoup plus large qui réalise la cohésion sociale dans le pays et qui donne intégration à toutes les catégories de la population.

Valoriser la formation

Par ailleurs, l'ONSC mise aussi sur le volet de la formation et le renforcement des compétences. « L'observatoire a lancé une plateforme dédiée à la formation qui s'appelle kafaat+. Nous avons lancé également la formation de 200 associations par wilaya afin d'atteindre 12.000 associations d'ici la fin 2025 », a indiqué M. Benbraham. Toutefois, cela n'est pas suffisant, ajoute-t-il, car la demande est supérieure. D'après l'étude lancée avec le Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD), 75% des 5.000 associations questionnées disent qu'elles n'ont jamais bénéficié de formation. « Nous avons donc une demande claire d'accompagnement en matière de formation et c'est d'ailleurs l'une des offres de l'ONSC pour préparer les associations et les outiller avec cette nouvelle loi pour créer ce dynamisme et ces changements dans l'activité associative en Algérie », a-t-il conclu.

R.C.

CULTURES STRATÉGIQUES:

L'Algérie dispose des moyens d'assurer sa sécurité alimentaire

L'Algérie dispose de tous les moyens pouvant lui assurer sa sécurité alimentaire et ses besoins en matière de cultures stratégiques comme le maïs gras et les oléagineuses, a déclaré dimanche à Bouira une responsable au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

S'exprimant lors d'une rencontre régionale sur le développement des cultures stratégiques tenue à la maison de la culture Ali-Zaâmour de la ville de Bouira, la Directrice de la valorisation et de la promotion des produits agricoles au ministère, Hanane Labiad a affirmé que "l'Algérie disposait de tous les moyens humains et naturels lui permettant d'assurer ses besoins en matière du maïs gras et des oléagineuses, dont le tournesol, le colza et le soja".

"Nous avons les moyens humains, le foncier agricole et les ressources hydriques nécessaires pour garantir nos propres besoins en cultures stratégiques", a fait savoir Mme Labiad lors de cette rencontre régionale regroupant des représentants du secteur des 10 wilayas du centre du pays, ainsi que des représentants de l'Institut national des cultures sahariennes, et de l'Office national des aliments de bétails (ONAB).

L'objectif de cette rencontre régionale est de sensibiliser les agriculteurs et investisseurs sur la nécessité d'adhérer au programme de développement des cultures stratégiques initié par l'Etat algérien pour réduire la facture des importations et assurer la sécurité alimentaire, a souligné Mme Labiad. Pour y arriver, l'Algérie s'est fixée comme objectif de réaliser à l'horizon 2028 au total 220.000 hectares de maïs gras, et une superficie de 300.000 ha d'oléagineuses, selon les chiffres fournis par la représentante du ministère de l'Agriculture. "L'objectif de 2025 débutera au mois de mars prochain avec une superficie globale de 30.000 ha maïs gras, dont 8.000 ha dans les wilayas du nord du pays, et 22.000 ha dans le sud", a expliqué Mme Labiad.

Elle a précisé en outre qu'une superficie de 60.000 ha des oléagineuses sera cultivée dans le cadre de cet objectif, soit 25.000 ha dans les wilayas du nord du pays, et 35.000 ha dans les wilayas du sud. Au cours de cette journée qui a rassemblé des participants en provenance des wilayas de Médéa, Alger, Bouira, Boumerdes, Blida, Tizi Ouzou, Béjaïa, et Bordj Bou Arréridj, les intervenants ont expliqué les différentes méthodes et techniques de culture, ainsi que les dispositifs

de soutien mis en place par l'Etat pour aider les agriculteurs et réussir les cultures stratégiques. Le programme de développement des cultures stratégiques est un "projet ambitieux" qui vise à assurer la sécurité alimentaire en matière notamment de maïs gras et oléagineuses qui "sont deux produits importés à 100%", a encore expliqué la représentante du ministère. Selon les statistiques communiquées par la même responsable, l'Algérie importe chaque année 1,6 milliards de dollar de maïs gras, "une composante primordiale dans les aliments de bétail", a-t-elle dit.

"L'Algérie importe 1,75 milliards de dollars de des oléagineuses et de l'huile brute", a-t-elle ajouté, enchaînant que "pour réduire justement la facture des importations, l'Etat algérien a mis en place ce programme ambitieux auxquels les agriculteurs et investisseurs doivent adhérer, et profiter des mécanismes de soutien". La Caisse régionale de la mutualité agricole (CRMA) offre une réduction d'assurance de 50% aux agriculteurs qui investissent dans la culture des maïs gras et oléagineuses, a rappelé, de son côté, son directeur présent à cette rencontre régionale.

R.N.

PIÈCES DE RECHANGE, COSMÉTIQUES ET TEXTILES

400 000 produits contrefaits sur le marché algérien

Le marché algérien reste exposé à des abus de produits contrefaits. Le bilan des saisies de ces produits de fraude enregistre un pic de 400.000 marchandises n'obéissant pas aux règles commerciales. En tête, les pièces de rechange, les cosmétiques et l'habillement détiennent les records des abus et des fausses marques.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

C'est un triste constat établi par les experts financiers et la douane durant l'année écoulée. En effet, la direction de la lutte contre la fraude au niveau de la Douane a révélé que « le nombre d'articles retenus par les services des douanes pour suspicion de contrefaçon avait atteint les 394.929 produits en 2023, contre 687.363 en 2022 ». Près de 400.000 produits ont été saisis par les services des Douanes, a affirmé que « le nombre d'articles retenus par les services des douanes pour suspicion de contrefaçon avait atteint les 394.929 produits en 2023, contre 687.363 en 2022 ». Les principaux produits sans normes sont enregistrés dans le marché de la pièce de rechange à 50% les pièces et à 45% des produits cosmétiques, suivis par les articles de sport 3% et les articles vestimentaires 2%. Ainsi, il reste difficile de situer le niveau des pertes déplorées par le trésor public et les opérateurs économiques légaux. Les réseaux d'importations dans le cartel de l'informel arrivent à établir leurs passerelles dans des pays comme la Chine où selon le bilan établi, ce pays asiatique détient le record avec 54,4 % et les Emirats arabes unis 45,5%. Il existe



également d'autres pays comme la Turquie, l'Italie et des pays de l'Est méditerranéen où le règne du commerce frauduleux fait légion. Toutefois, après les récentes mesures prises par le gouvernement pour réguler les importations et la numérisation des services douaniers, les quantités ont baissé avec des tentatives de certains réseaux d'importation qui tentent de récidiver dans d'autres secteurs. Depuis la mise en place du dispositif de retenue d'articles pour suspicion de contrefaçon en 2007, les services des Douanes ont saisi jusqu'à l'année 2023 plus de 14,50 millions d'articles. Il faut signaler que la plupart des secteurs d'activités n'échappent pas à ce phénomène

où des marques de jus de fruits, chocolats et friandises sont introduits sous de faux labels. La ruse consiste à écouler ces produits qui arrivent à leurs dates d'expiration. Ce qui a été mentionné à plusieurs reprises par les organisations de défense des consommateurs. Aujourd'hui, les estimations du marché de la contrefaçon ne dépassent pas les 40% grâce aux mesures s'inscrivant dans le cadre de la lutte à la contrefaçon qui commencent à porter leurs fruits comme le code barre obligatoire, l'étiquetage du produit, l'origine de sa provenance et l'obligation faite aux opérateurs d'obtenir la certification aux normes ISO 9001.

F.A.

SONATRACH/DOUANES:

Signature d'un accord de coopération dans le domaine de la formation

Le Groupe Sonatrach a signé, samedi à Alger, un accord avec la Direction générale des Douanes (DGD), portant sur la formation et l'habilitation des agents des douanes algériennes, par l'Institut algérien du Pétrole (IAP) relevant du Groupe public, indique un communiqué du Groupe.

La cérémonie de signature s'est déroulée au Cercle national de l'Armée (CNA), à l'occasion de la Journée internationale des douanes, célébrée le 26 janvier, en présence de nombre de ministres et de personnalités représentant les différents secteurs nationaux, ajoute la même source.

L'accord a été signé par le Président-directeur général (P-dg) de Sonatrach, Rachid Hachichi et le directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouche, sous la supervision du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab et du ministre des Finances, Laaziz Faïd, selon le communiqué.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du «renforcement de la coopération entre les deux parties en vue de développer les compétences humaines au service de l'économie nationale et améliorer la performance opérationnelle des agents des douanes», ajoute Sonatrach.

Le Groupe a également fait savoir que «ce partenariat stratégique reflète l'engagement des deux institutions à renforcer les compétences nationales», soulignant que l'IAP prévoit de dispenser des programmes de formation spécialisée englobant les nouvelles pratiques et techniques en matière de gestion des ressources et de l'énergie, outre le renforcement des compétences techniques des agents des douanes afin de relever les nouveaux défis, conclut le communiqué.

R.N.

ATELIER INTERRÉGIONAL SUR LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE :

L'Algérie accueille les experts de l'ONU

Les travaux d'un atelier interrégional organisé par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) sur les salaires, les allocations, le classement des lieux d'affectation, la mobilité du personnel et d'autres questions relevant de la compétence de cette commission ont débuté hier à Alger.

Cet atelier qui se poursuivra jusqu'au 30 janvier est l'occasion pour la CFPI de présenter ses travaux et de mettre en lumière son rôle au sein du système des Nations unies, dans le cadre de discussions informelles sur ses méthodes et ses politiques.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture de l'atelier, la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines, Mme Bakhta Selma Mansouri, a affirmé que «l'Algérie est honorée d'accueillir cet important atelier, qui réunit des experts et des fonctionnaires des Nations Unies pour discuter des travaux de la commission et de son rôle au sein du système onusien».

«Les travaux de cet atelier reflètent l'engagement constant de l'ONU à garantir des politiques justes et efficaces au profit de ses fonctionnaires dévoués», a-t-elle ajouté, saluant les efforts consentis par l'ONU et le travail important qu'elle accomplit à ce titre.

Concernant les travaux de l'atelier, Mme Mansouri a précisé que «l'ordre du jour prévoit l'examen des pratiques actuelles, la définition des domaines nécessitant des ajustements et la proposition de solutions aux défis actuels et aux exigences futures», soulignant que «l'Algérie est fière d'abriter cet atelier et de contribuer au renforcement du dialogue autour de ces questions vitales».

De son côté, le président de la CFPI de l'ONU, M. Larbi Djacta, a expliqué que «les travaux de cet atelier portent sur plusieurs thèmes importants, notamment les indemnités des fonctionnaires internationaux et locaux, les traitements des postes, l'évaluation des fonctionnaires et la gestion des ressources humaines».

Il a souhaité que cet atelier, auquel prennent part des fonctionnaires internationaux ainsi que des cadres officiels algériens, soit «aussi interactif que possible» afin de permettre aux fonctionnaires répartis à travers les différents sièges de l'ONU dans le monde de mettre en œuvre les politiques adoptées au niveau de la commission. Pour sa part, la représentante du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) en Algérie, Natasha Van Rijn, a souligné «l'attachement fort de l'Algérie aux valeurs de la Charte des Nations Unies et aux objectifs pour lesquels l'ONU a été créée, un attachement qui s'est traduit par un engagement constant en faveur du respect des règles et principes du droit international», mettant en avant «le rôle actif que joue l'Algérie depuis plus d'une année au sein du Conseil de sécurité des Nations unies». Mme Van Rijn a également rappelé «le rôle que l'Algérie a joué pendant des décennies dans le renforcement de la coopération et des relations d'amitié entre

les Etats aux niveaux sous-régional, continental et international, ainsi qu'en faveur du règlement pacifique des crises régionales et internationales par le dialogue et la médiation». Elle a aussi mis en relief «les efforts déployés par l'Algérie pour optimiser la performance des Nations unies au service des objectifs de développement durable», ajoutant que l'Algérie est «extrêmement active dans les efforts de réforme de la gouvernance des Nations unies pour garantir un monde plus multipolaire où les voix de l'Afrique et des laissés-pour-compte sont entendues».

Au terme de son allocution, la responsable onusienne a souhaité que les travaux de cet atelier soient fructueux.

Prendent part à cette édition, première du genre qu'abrite l'Algérie, plus de 80 fonctionnaires internationaux représentant 23 organisations internationales et régionales, ainsi que des cadres représentant des instances algériennes officielles.

R.N.

LA RÉGULATION DES FLUX DE DEVISES
OBJECTIF DE TRANSPARENCE ET DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Le ministre des Finances explique le plafond de 7.500 euros pour l'exportation de devises

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a récemment révélé les objectifs sous-jacents à la nouvelle mesure qui impose un plafond annuel de 7.500 euros pour l'exportation de devises, aussi bien pour les résidents que pour les non-résidents en Algérie. Cette mesure a été accompagnée de l'exigence de présentation d'un document de retrait bancaire lors de l'exportation de cette somme, une condition qui vise à suivre de près les transactions en devises et à limiter la circulation des devises dans le marché parallèle.



PRODUITS COSMÉTIQUES ET PARFUMS

La facture d'importation recule de 500 à 58 millions USD

LA RÉGULATION DES FLUX DE DEVICES : OBJECTIF DE TRANSPARENCE ET DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Le ministre des Finances explique le plafond de 7.500 euros pour l'exportation de devises



Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a récemment révélé les objectifs sous-jacents à la nouvelle mesure qui impose un plafond annuel de 7.500 euros pour l'exportation de devises, aussi bien pour les résidents que pour les non-résidents en Algérie. Cette mesure a été accompagnée de l'exigence de présentation d'un document de retrait bancaire lors de l'exportation de cette somme, une condition qui vise à suivre de près les transactions en devises et à limiter la circulation des devises dans le marché parallèle.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Le ministre a expliqué que cette initiative avait pour but de renforcer la confiance dans le système bancaire, de promouvoir l'utilisation des cartes bancaires internationales et d'assurer une meilleure transparence dans la gestion des flux financiers, tout en respectant les normes internationales de régulation financière.

Cette décision fait partie d'une série de mesures adoptées pour moderniser le système économique et encourager une plus grande utilisation du secteur bancaire formel. Ces changements sont perçus comme des réponses aux enjeux de l'économie algérienne, notamment la gestion des réserves de devises, le contrôle du marché parallèle et la sécurisation des flux financiers internatio-

naux.

Le plafond de 7.500 euros et la régulation des sorties de devises

Le ministre a donné plus de précisions concernant l'édiction de ce plafond de 7.500 euros, détaillant les aspects juridiques et réglementaires qui sous-tendent cette décision. Il a rappelé que cette mesure faisait suite aux amendements introduits dans le système 24-05 du 13 octobre 2024, qui modifient et complètent l'article 5 du système 16-02 du 21 avril 2016. Ce système a pour objectif de réguler l'importation et l'exportation des devises étrangères, tout en maintenant un cadre légal clair pour les transactions en devises.

Le texte de la loi précise que les résidents et non-résidents peuvent exporter jusqu'à 7.500 euros par an, mais cette somme ne doit pas nécessairement être exportée en une seule fois. Le ministre a insisté sur le fait que cette somme peut être exportée en plusieurs voyages, à

condition que le total ne dépasse pas ce plafond annuel. Le but de cette mesure est d'encadrer les sorties de devises tout en permettant une certaine flexibilité aux voyageurs, sans toutefois laisser de place à des abus qui pourraient nuire à l'économie nationale.

La réglementation précise également qu'un voyageur, qu'il soit résident ou non-résident, devra désormais présenter un document de retrait bancaire prouvant que la somme a bien été retirée de son compte en devises étrangères dans une banque agréée. Ce document de retrait est un outil essentiel pour éviter toute fuite de capitaux et pour assurer une traçabilité des fonds qui sortent du pays.

L'objectif de renforcer la transparence et la régulation des flux financiers

La mise en place de ce document de retrait bancaire s'inscrit dans une démarche de transparence financière. Le ministre a expliqué que l'objectif de



cette régulation est de permettre un meilleur suivi des mouvements financiers, particulièrement ceux liés aux devises étrangères. Cela vise à garantir que les transactions en devises soient bien contrôlées et que l'argent des citoyens et des entreprises circule dans un cadre sécurisé et légal. Cette approche vise à lutter contre les pratiques du marché parallèle, où les devises sont souvent échangées en dehors des circuits bancaires, ce qui complique la gestion de la masse monétaire et nuit à l'économie formelle.

La politique de régulation des devises est particulièrement importante dans le contexte actuel de gestion des réserves de change de l'Algérie. Le ministre a rappelé que le pays, qui est un important producteur de pétrole et de gaz, doit être vigilant quant à la gestion de ses ressources financières. En contrôlant mieux les sorties de devises, l'Algérie espère protéger son économie contre les fluctuations du marché mondial de l'énergie et éviter une dépendance excessive à l'égard des ressources en devises étrangères. Le ministre a expliqué que l'une des priorités du Gouvernement était d'encourager l'utilisation des cartes bancaires internationales, qui permettent un suivi précis des

transactions et assurent une plus grande sécurité financière pour les citoyens.

L'impact de cette régulation sur la diaspora algérienne

Une des préoccupations majeures concernant cette régulation a été son impact potentiel sur la communauté algérienne. Cependant, le ministre des Finances a tenu à rassurer les membres de la communauté, en précisant que cette nouvelle mesure n'avait pas pour but de limiter les droits des Algériens résidant à l'étranger. Ces derniers pourront continuer à importer des devises étrangères convertibles sans aucune limitation de montant, conformément à l'article 2 du système 16-02 du 21 avril 2016.

Il a également précisé que les membres de la diaspora qui ont déjà importé des devises pourront les exporter librement, à condition de présenter un document de déclaration d'importation validé par les services des Douanes. Cette mesure permet de faciliter les échanges financiers avec l'étranger, tout en assurant une meilleure traçabilité des flux de devises qui circulent à travers les frontières. En outre, le ministre a souligné que les Algériens résidant à l'étranger ont la possibilité d'ouvrir des comptes ban-

caires en devises dans les banques agréées en Algérie. Cela leur permet de gérer leurs fonds en toute liberté, tout en respectant les réglementations locales. Le ministre a insisté sur le fait que cette ouverture de comptes en devises permet également de favoriser l'intégration de ces fonds dans le circuit bancaire formel, contribuant ainsi à la stabilité économique du pays.

Les enjeux sociaux et économiques de cette régulation

Le ministre des Finances a souligné que cette mesure s'inscrit dans une stratégie plus large visant à moderniser les pratiques bancaires et financières du pays. Il a expliqué que l'un des objectifs clés de cette régulation était de restaurer la confiance des citoyens dans le système bancaire. De plus, cette régulation vise à faciliter la gestion des flux financiers en ligne avec les pratiques internationales, en permettant une meilleure transparence et un meilleur contrôle des capitaux qui circulent à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Il a ajouté que cette mesure allait également permettre de réduire les risques liés à l'échange informel de devises et d'éviter les abus qui peuvent résulter du

marché parallèle. En sécurisant les flux financiers, le Gouvernement espère également réduire les coûts liés à la gestion des réserves de devises et offrir une alternative plus moderne et plus sûre pour les transactions internationales.

Une réforme pour moderniser le système financier national

En conclusion, le ministre des Finances a affirmé que cette réforme visait à moderniser et à sécuriser le système financier algérien. En imposant un plafond annuel pour l'exportation de devises et en introduisant l'obligation d'un document de retrait bancaire, le Gouvernement cherche à mieux contrôler les sorties de devises, tout en encourageant l'utilisation des outils bancaires modernes comme les cartes bancaires internationales. Ces mesures visent à renforcer la stabilité financière du pays, à lutter contre les pratiques du marché parallèle et à encourager une plus grande transparence dans la gestion des flux financiers. Elles font partie d'un effort global pour améliorer l'infrastructure financière et économique du pays et préparer l'Algérie à un avenir plus sécurisé et plus intégré dans l'économie mondiale.

PRODUITS COSMÉTIQUES ET PARFUMS

La facture d'importation recule de 500 à 58 millions USD

La facture d'importation des produits cosmétiques, des parfums et des soins pour le corps a reculé à 58 millions USD en 2024, contre plus de 500 millions USD auparavant, a indiqué samedi à Alger le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, précisant que cette baisse s'explique principalement par la fabrication de ces produits localement.



Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite au Salon international de l'industrie cosmétique Cosmetica, dans sa 3e édition, M. Zitouni a précisé que "l'industrie cosmétique locale a atteint un niveau élevé, couvrant près de 70% des besoins nationaux", ajoutant que "l'autosuffisance totale a été réalisée pour de nombreux produits de soins pour le corps".

Outre sa contribution à la réduction de la facture d'importation, l'industrie cosmétique locale a réalisé un "saut qualitatif et quantitatif" lui permettant d'être compétitive au niveau international, a affirmé le ministre, mettant en avant la contribution de cette industrie à la création d'emplois et de chaîne de valeur. Ces chiffres ont été obtenus grâce à la politique de rationalisation des importations et de soutien à la production nationale, conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a-t-il poursuivi, soulignant que "l'Algérie dispose de nombreux

atouts qui lui permettent d'atteindre ses objectifs dans ce domaine". Au sujet de l'importation, le ministre a affirmé que les chiffres présentés montrent qu'"il n'y a pas eu de suspension des importations dans ce domaine, comme certains le prétendent, mais une simple rationalisation", ajoutant qu'il existe un surplus dans certains produits locaux, ouvrant ainsi "des perspectives prometteuses pour l'exportation à des prix compétitifs". Concernant le salon, qui a vu la participation de près de 250 entreprises, M. Zitouni a estimé que la forte présence des exposants était un "indicateur positif" pour l'industrie locale des produits cosmétiques, des parfums et des soins pour le corps, évoquant le rôle des start-up et des diplômés universitaires qui ont impulsé ce secteur. Selon le ministre, la participation de plus de 17 pays à ce salon "offre l'opportunité de nouer des partenariats". Par ailleurs, concernant le recensement économique des produits nationaux qui doit débuter lundi prochain, le ministre a affirmé que cette opéra-

tion, qui concernera 186.000 entreprises productrices dans différents domaines, "permettra d'évaluer les capacités de production du pays". En ce qui concerne le projet de loi de régulation du marché en cours de préparation, le ministre a assuré que toutes les catégories étaient associées à son élaboration : commerçants, organisations professionnelles, syndicats, fabricants, administrations et importateurs.

Il est élaboré avec l'ensemble des acteurs selon une approche participative pour parvenir à une organisation qui permettra de contenir le marché parallèle et le marché électronique, a-t-il expliqué. S'agissant des préparatifs en prévision du mois de Ramadhan, M. Zitouni a indiqué qu'au cours des dernières années, une "prise de conscience collective" a été relevée concernant les réductions et les promotions à appliquer durant ce mois sacré, ajoutant que l'organisation du marché et la lutte contre les pénuries et les perturbations étaient des actions menées tout au long de l'année.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE HOURIA MEDDAHI :

Un signe positif pour l'avenir du tourisme algérien !

PAR : IDIR AMMOUR

Le tourisme peut jouer un rôle clé dans la dynamique économique du pays, vu les atouts dont il dispose et les potentialités des régions qui sont à même de plaider pour elles et en faire des destinations prisées. Aujourd'hui, plus que jamais, l'heure a sonné pour lancer le défi ! Une mission, certes, pas facile, mais pas impossible ! Il suffit juste d'unifier les efforts, car la mission incombe à tout le monde. Consciente de la situation, le premier responsable du secteur, en l'occurrence Houria Meddahi, enthousiaste qu'elle est, veut faire de cette responsabilité son cheval de bataille, visant principalement à valoriser la destination touristique algérienne à l'international, à relever et améliorer le niveau d'activité touristique au profit des citoyens, à travers la promotion de la destination touristique algérienne. Président, avant-hier, les travaux d'une rencontre sur les préparatifs de

la saison estivale 2025, et la situation du tourisme thermal, au Palais de la culture Moufdi Zakaria, à Alger, la ministre ne cesse de dissenter sur les meilleurs moyens de relancer le secteur touristique afin d'augmenter le nombre de touristes, et l'accroissement des recettes touristiques hors hydrocarbures. Mais pour l'instant, le pari n'est pas encore gagné pour les responsables de ce secteur qui peinent à trouver la formule magique pour le décollage de ce secteur, malgré les énormes potentialités malheureusement très peu exploitées. Meddahi a incité tous les acteurs de l'activité touristique à tout faire pour rendre accessible le dépaysement aux Algériens, notamment dans leur propre pays. « Les vacances coûtent cher aux familles algériennes », a-t-elle lancé, appelant à revoir à la baisse les tarifs des nuitées, tout en recommandant de varier les formules de séjour (s). Dans la foulée de son intervention, elle a nommé cité les hôteliers

mais également l'Onat et l'ONT, auxquels elle a enjoint de faire preuve de davantage de pugnacité pour venir à bout de tout ce qui fait obstacle à des coupures estivales réussies. « Nous n'avons encore rien vu ! Et pourtant le potentiel est là et ne demande qu'à être exploité, alors que la volonté de l'État de renforcer l'investissement dans le secteur est manifeste », a-t-elle poursuivi, ajoutant : « La question des prix demeure un sérieux écueil et nous devons travailler ensemble pour le surmonter ». Elle a ensuite signifié que le développement du tourisme était une œuvre collective où la synergie entre les équipes doit prévaloir. Selon Meddahi, il s'agit de donner la priorité au tourisme interne, en faisant tout pour inviter le citoyen à voyager d'abord dans son propre pays, idem pour la diaspora algérienne que les opérateurs doivent savoir séduire. « Tel est le défi ! », a-t-elle clamé dans ce sens.

I. A.

PRODUITS

PHARMACEUTIQUES

Présentation de la plateforme du système national de veille et d'alerte

La plateforme du Système national de veille et d'alerte pour l'approvisionnement en produits pharmaceutiques, qui vise à garantir la disponibilité des médicaments et à réguler le marché national, a été présentée samedi à Alger.

Conçue et développée par le Haut-Commissariat à la numérisation, dans le cadre de la coopération et de la concertation intersectorielles pour une transformation numérique globale, la plateforme du Système national de veille et d'alerte pour l'approvisionnement en produits pharmaceutiques vise à surveiller et à suivre le processus d'approvisionnement en produits pharmaceutiques (production, importation, commercialisation et gestion du stock national), indique un communiqué conjoint du Haut-Commissariat à la numérisation, du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique et du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national.

La plateforme a été présentée en présence de la Haut-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Mme Meriem Benmouloud, du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Sifi Ghrieb, du ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, et du ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie chargé de la Production pharmaceutique, Fouad Hadji, précise la même source.

Lors de la présentation, des explications ont été fournies sur ce système conçu et développé en collaboration avec le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national (Centre national du registre de commerce), le ministère des Finances (Direction générale des Douanes), le ministère de la Santé (Pharmacie centrale des hôpitaux) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés), conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

A cette occasion, les ingénieurs qui ont conçu et développé cette plateforme ont été distingués.

SUD DU PAYS

L'Etat accorde un "intérêt particulier" à la protection de l'environnement

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Nadjiba Djilali, a souligné, samedi à Tindouf, que les hautes autorités du pays accordent un "intérêt particulier" à la protection de l'environnement dans les wilayas du Sud, en réalisant plusieurs projets stratégiques conformes aux normes internationales.



S'exprimant lors d'une visite de travail dans la wilaya, Mme Djilali a indiqué que "les hautes autorités du pays accordent une attention particulière aux wilayas du Sud en matière de protection de l'environnement, en réalisant plusieurs projets conformes aux normes internationales, dans le but d'améliorer le cadre de vie du citoyen".

Ainsi, la ministre a révélé qu'un programme d'action conjoint entre le ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie et celui des Travaux publics et des Infrastructures de base a

été établi. Ce programme porte sur la création de nouvelles installations et l'acquisition d'équipements modernes au profit de ces régions, a-t-elle expliqué. Au cours de l'inspection des projets environnementaux, dont la plupart sont inscrits dans le programme complémentaire décidé par le président de la République pour la wilaya, Mme Djilali a indiqué que "Tindouf a bénéficié, à l'instar d'autres wilayas du Sud, de structures et d'équipements modernes, susceptibles de répondre au mieux aux besoins de la population en matière de propreté de l'environnement".

La ministre a, par ailleurs, procédé à l'inauguration d'un Centre d'enfouissement technique (CET) de déchets ménagers et assimilés, réalisé avec une enveloppe globale estimée à 250 millions de dinars, dans le cadre du programme complémentaire du président de la République, sur une surface de 40 ha. Mme Djilali s'est également enquis de l'opération d'extension du CET, avant de mettre en service un incinérateur de déchets spéciaux d'une capacité de 250 kg/h, selon les explications fournies sur place.

La ministre a saisi l'occasion pour mettre en avant l'importance des pro-

jets retenus dans le programme complémentaire qui visent, selon elle, "à protéger l'environnement à travers l'élimination des décharges anarchiques et la réhabilitation des sites touchés, tout en réduisant les effets négatifs sur la santé publique".

En marge d'une campagne de boisement organisée au niveau du poste frontalier algéro-mauritanien Chahid Mostefa-Benboulaïd, la ministre a annoncé qu'un programme de reboisement, baptisé "Ma voie verte", serait lancé sur les bords de toutes les routes et chemins de wilaya, avant d'être progressivement généralisé à l'échelle nationale.

Mme Djilali a également attribué un lot de matériel roulant à l'entreprise locale d'aménagement urbain, avant de visiter une exposition sur l'économie circulaire, avec la participation de micros-entreprises, et de présider une cérémonie en l'honneur des lauréats du concours des quartiers les plus propres de la wilaya.

Au terme de sa visite de travail, la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie a posé la première pierre du projet de réalisation d'un jardin public dans le quartier El-Badr, au chef-lieu de wilaya.

QUEST DU PAYS

2 rencontres consultatives pour enrichir l'avant-projet de la loi organique relative aux associations

Deux rencontres consultatives ont été organisées, samedi à Tiaret et à Sidi Bel-Abbès, dans l'ouest du pays, pour enrichir le projet de la loi organique relative aux associations.

A Tiaret, les participants ont salué l'intérêt porté par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à la promotion de l'activité associative, lors de cette rencontre régionale, à laquelle ont pris part des représentants d'associations locales des wilayas d'El-Bayadh, Tissemsilt et Tiaret, ainsi que les autorités locales de la wilaya. Ils ont également salué l'initiative de l'Observatoire national de la société civile, qui a ouvert un débat national sur la création d'un cadre juridique renforçant le rôle de la société civile dans la vie publique.

Abdelkrim Khedri, membre de l'Observatoire national de la société civile, qui a supervisé cette rencontre, a souligné l'importance du mouvement associatif dans le programme du président de la République, "étant lié à la liberté d'initiative des individus et des groupes", et a rappelé que la Constitution de 2020 lui accorde une attention particulière en garantissant le droit à la création d'associations.

Il a ajouté que l'élévation du texte relatif aux associations au rang de loi organique témoigne de l'importance accordée à ce mouvement et à son rôle

dans le développement de la société, précisant que ce projet législatif permettra aux associations de commencer leurs activités dès l'obtention de leur autorisation de création et d'ouvrir la voie à la recherche de financements autonomes pour la réalisation de leurs projets.

De son côté, le wali de Tiaret, Saïd Khalil, a indiqué que "cette initiative réalise les principes du dialogue et de la consultation que le président de la République a instaurés, considérant la société civile comme une institution pour promouvoir la démocratie participative et impliquer les citoyens dans la gestion des affaires publiques".

Il a souligné que la wilaya de Tiaret abrite environ 1.600 associations, jouant un rôle important dans l'enrichissement de la vie économique, sociale, culturelle, sportive, et bien plus encore.

Les représentants des associations qui se sont succédé à la tribune ont formulé plusieurs propositions, notamment la nécessité d'exiger des qualifications académiques pour présider les associations et d'assurer une formation continue des membres occupant des fonctions de gestion, telles que le président, le secrétaire général et le trésorier, afin de garantir leur succès et leur efficacité. Ils ont également souligné l'importance d'ouvrir la voie

à la recherche de sources de financement pour les activités associatives.

A Sidi Bel-Abbès, les participants ont insisté sur le rôle crucial de la société civile dans l'enrichissement de ce projet préliminaire, la considérant comme un partenaire actif et une garantie essentielle pour promouvoir la citoyenneté responsable et mettre en œuvre le principe de démocratie participative. Dans ce contexte, Mme Farah Naïmi, membre de l'Observatoire national de la société civile de Sidi Bel-Abbès, a souligné "l'importance de concrétiser le principe de démocratie participative en élargissant la participation des citoyens au dialogue et à la consultation, ainsi qu'à l'élaboration des politiques publiques", mettant en avant le rôle du travail associatif dans la création de liens sociaux, la solidarité entre les membres de la communauté et l'encouragement à l'initiative, au volontariat et à la participation positive dans la vie publique pour atteindre un développement durable.

Le doyen de la faculté de droit de l'Université Djilali-Liabès, le professeur Ouis Brahim, a rappelé que "les organisations associatives sont liées à la liberté de pensée et d'initiative des individus et des groupes, un droit que la Constitution garantit par son article 53", précisant que "l'élévation du

texte juridique relatif aux associations au rang de loi organique est un signe clair de l'importance accordée à ce mouvement et à son rôle dans le développement de la société civile".

De son côté, le bâtonnier des avocats de Sidi Bel-Abbès, Me Salah Badreddine, a indiqué que le projet préliminaire de la loi organique sur les associations s'inscrit dans une nouvelle vision visant à renforcer les mécanismes relatifs à l'activation des associations et à promouvoir leur rôle dans la société, notamment en les impliquant dans la gestion des affaires publiques. Il a précisé que "les dispositions du projet préliminaire de cette loi organique visent à garantir le droit constitutionnel de créer des associations et à approfondir le processus démocratique".

Il est à noter que cette rencontre régionale, qui s'est tenue à la Maison de la Culture Kateb-Yacine, a réuni des acteurs de la société civile et des associations des trois wilayas de Tlemcen, Saïda et Sidi Bel-Abbès, ainsi que des participants de l'Université Djilali-Liabès et du Barreau des avocats de Sidi Bel-Abbès.

Un résumé du contenu du projet préliminaire de la loi organique sur les associations a été présenté, accompagné de propositions pour enrichir le projet.

LA VITAMINE C

Un élément vital pour la santé de la peau et le bien-être général

La vitamine C, une vitamine hydrosoluble, joue un rôle clé dans le maintien d'une peau saine et radieuse. En tant qu'antioxydant puissant, elle est impliquée dans de nombreux processus biologiques cruciaux qui vont bien au-delà de la simple protection contre les dommages causés par les radicaux libres ou le stress oxydatif.

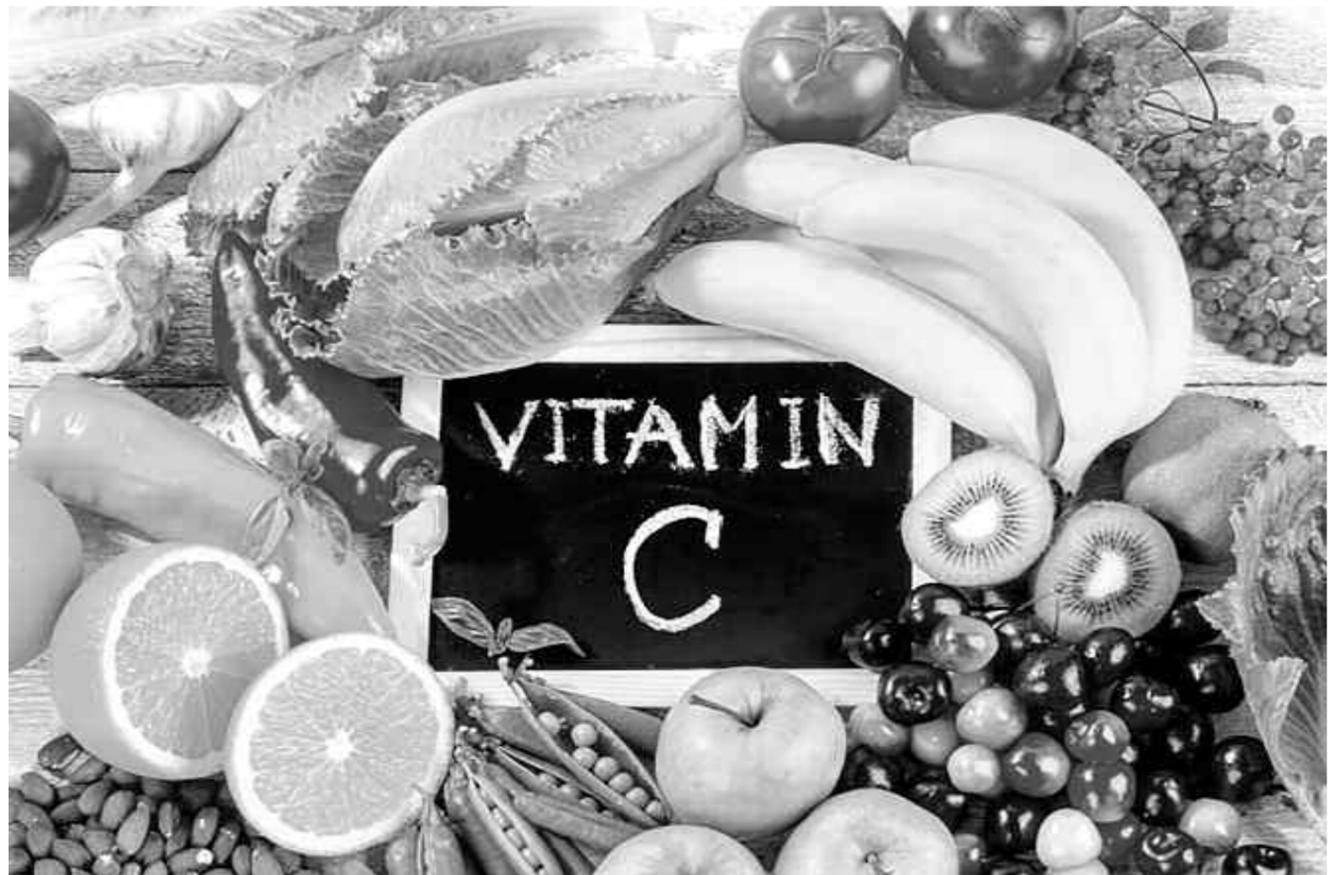
La vitamine C est également fondamentale dans la synthèse du collagène, une protéine vitale pour la structure et l'élasticité de la peau, et joue un rôle important dans la réparation et le renouvellement des tissus cutanés. De plus, elle contribue à l'amélioration de la barrière cutanée, qui protège la peau contre les agressions environnementales telles que la pollution et les rayons UV. Sa présence dans l'alimentation est donc essentielle, non seulement pour la santé de la peau mais aussi pour le bon fonctionnement du corps humain, comme le système immunitaire.

L'importance de la vitamine C

La vitamine C est une molécule avec une structure unique caractérisée par la présence d'un anneau lactone et de plusieurs groupes hydroxyles. Sa structure chimique lui confère ses propriétés réductrices, lui permettant d'agir comme un puissant antioxydant. La vitamine C est synthétisée par la plupart des plantes et des animaux. Cependant, les humains, à l'instar de certains autres primates et quelques autres espèces, ont perdu au cours de l'évolution la capacité de synthétiser l'acide ascorbique en raison de la mutation d'un gène clé impliqué dans sa biosynthèse. En conséquence, pour l'homme, elle est considérée comme une vitamine essentielle, ce qui signifie qu'elle doit être apportée par l'alimentation ou par des suppléments. La supplémentation en vitamine C est souvent envisagée dans des situations où l'apport journalier est insuffisant ou lorsque les besoins en vitamine C sont accrus. Cela peut être le cas pour les personnes ayant des carences en vitamine C, qui peut se manifester par une fatigue générale, une faiblesse musculaire, des douleurs articulaires et des saignements des gencives.

Les apports en vitamine C

L'apport en vitamine C peut se faire par le biais de l'alimentation et des compléments alimentaires. Les sources alimentaires de vitamine C



comprennent les fruits et légumes, tels que les oranges, les kiwis, les poivrons, les épinards et les fraises. Une alimentation équilibrée et variée est essentielle pour assurer un apport adéquat en vitamine C. Cependant, dans certains cas, comme chez les personnes présentant une carence ou ayant des besoins accrus en vitamine C, la supplémentation peut s'avérer nécessaire. Il est important de discuter avec un professionnel de santé avant de commencer toute supplémentation vitaminique.

Naturelle

La vitamine C, connue sous le nom d'acide ascorbique, est un nutriment essentiel présent dans une variété d'aliments, notamment les fruits et légumes frais. Les agrumes comme les oranges et les citrons, ainsi que les baies sont des sources particulièrement riches en vitamine C. En plus de son apport naturel par l'alimentation, la vitamine C peut être consommée sous forme de compléments alimentaires, disponibles en diverses formes galéniques telles que des comprimés ou des gélules et à base d'acérola. En plus de son origine végétale, la vitamine C peut être d'origine chimique. Sa synthèse industrielle est principalement réalisée par une réaction chimique connue sous le nom de processus de Reichstein, combinant des procédés biochimiques et chimiques, ce qui a permis une production à grande échelle et une accessibilité accrue de cette vitamine importante dans les compléments alimentaires.

Les différentes fonctions de la vitamine C.

Synthèse du collagène

L'une des fonctions les plus importantes de la vitamine C dans la santé de la peau est son implication dans la synthèse du collagène. Le collagène, une protéine structurelle clé, est fondamental pour maintenir la fermeté et l'élasticité cutanée. Il permet également la régénération de la peau. La vitamine C agit comme un cofacteur dans la synthèse de collagène, aidant à stabiliser et à entrecroiser ses fibres. Cette action permet la formation d'une structure cutanée solide. Ainsi, une carence en vitamine C peut conduire à une diminution significative de la production de collagène, entraînant une peau relâchée, un teint terne et une cicatrisation des plaies moins efficace. En outre, le collagène joue un rôle dans l'hydratation de la peau ; ainsi, une synthèse de collagène adéquate est essentielle pour maintenir l'hydratation et la souplesse cutanée.

Antioxydants et protection contre les radicaux libres

En tant qu'antioxydant puissant, la vitamine C joue un rôle déterminant dans la neutralisation des radicaux libres, des molécules instables qui peuvent causer des dommages cellulaires, notamment au niveau de l'ADN, des protéines et des lipides. Ces dommages sont associés au vieillissement cellulaire prématuré de la peau et à l'apparition de rides, de ridules et de taches de vieillesse. C'est pour cela qu'on la retrouve dans les sérums anti-taches. La vitamine C aide également à prévenir les dommages induits par les UV et renforce la barrière cutanée. Sa capacité

à stimuler la régénération des tissus est également cruciale pour réparer la peau après des dommages causés par le soleil ou la pollution, contribuant ainsi à un teint plus uniforme et à une réduction de l'apparence des cicatrices.

Carence en vitamine C et effets sur la peau

Le manque de vitamine C dans l'organisme peut entraîner des conséquences notables sur la santé de la peau. Une carence en vitamine C peut se manifester par une peau sèche, squameuse et un retard dans la cicatrisation des plaies, en raison de son rôle dans la synthèse du collagène. De plus, une carence en vitamine C peut entraîner une diminution de la capacité de la peau à combattre les infections et à se protéger contre les agressions environnementales. Les symptômes peuvent également inclure une tendance accrue aux ecchymoses (les "bleus") et aux saignements.

Conclusion

La vitamine C est un élément vital pour la santé de la peau et le bien-être général. Son rôle dans la synthèse du collagène, la protection contre les dommages oxydatifs et sa synergie avec d'autres antioxydants en font un nutriment essentiel. Que ce soit par l'alimentation ou la supplémentation, un apport adéquat en vitamine C est crucial pour maintenir une peau saine et fonctionnelle, ainsi que pour contribuer à la santé globale de l'organisme.

"NOUVELLE CATASTROPHE" À GHAZA

Voici ce que Trump a proposé et a demandé à l'Égypte et à la Jordanie

Le président américain Donald Trump a proposé samedi un plan qu'il a appelé "purification" de Ghaza, déclarant qu'il voulait que l'Égypte et la Jordanie accueillent les Palestiniens de la bande de Ghaza.

L'agence Reuters a rapporté que Trump, qui a pris ses fonctions le 20 janvier de cette année, a parlé de sa conversation téléphonique avec le roi jordanien Abdullah, disant : "Je lui ai dit que j'aimerais qu'il prenne en charge davantage de choses, car je regarde la bande de Ghaza dans son ensemble maintenant et c'est dans un état de chaos, c'est un véritable chaos.



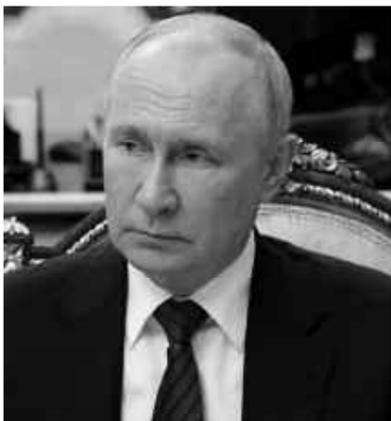
J'aimerais qu'il prenne en charge davantage de choses." Trump a déclaré aux journalistes : "J'aimerais que l'Égypte accueille des déplacés", ajoutant qu'il parlerait au président égyptien Abdel Fattah al-Sissi dimanche. Trump a pour-

suivi : "Ghaza est un site littéralement détruit, presque tout a été détruit et les gens meurent là-bas. Donc, je préfère m'associer avec certains pays arabes et construire des logements ailleurs." L'année dernière, Washington avait

déclaré qu'elle s'opposait au déplacement forcé des Palestiniens. Des groupes de défense des droits de l'Homme et des agences humanitaires ont exprimé des préoccupations pendant des mois concernant la situation à Ghaza, où la guerre a entraîné le déplacement presque total de la population et a provoqué une crise alimentaire. En réponse à une question sur la nature temporaire de l'accueil, le président américain a répondu : "Cela pourrait être temporaire ou à long terme." Trump a ajouté dans ses déclarations aux journalistes que la bande de Ghaza est "un site littéralement détruit, et que les gens meurent là-bas", précisant qu'il préfère collaborer avec certains pays arabes pour "construire des logements ailleurs, où ils peuvent vivre en paix, juste pour changer", selon ses dires.

RUSSIE

Poutine adresse un message à Trump via la chaîne "Russia 24"



Le président russe, Vladimir Poutine, a exprimé sa disponibilité pour rencontrer le président américain, Donald Trump, afin de discuter des questions économiques d'intérêt pour les deux pays. Dans une déclaration à la chaîne "Russia 24", Poutine a déclaré : "Je suis prêt à discuter des prix du pétrole et d'autres questions énergétiques lors d'une réunion en face à face avec le président américain Trump." Poutine a précisé que les fluctuations des prix du pétrole affectent les économies russe et américaine, étant donné que les deux pays figurent parmi les plus grands producteurs et consommateurs de pétrole au monde. Il a exprimé ses doutes quant à l'intention de Trump de prendre de nouvelles mesures susceptibles de nuire à l'économie américaine, telles que l'imposition de nouvelles sanctions contre la Russie.

Le président nouvellement élu, Donald Trump, avait demandé la veille au groupe "Opep+" d'augmenter la production et de réduire les prix du pétrole, estimant que la hausse des prix intensifie le conflit et la guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine.

REJET DES INTERVENTIONS EUROPÉENNES

Le Parlement arabe dénonce les ingérences extérieures

Le Parlement arabe a vivement condamné la déclaration du Parlement européen concernant l'Algérie, la considérant comme « une ingérence flagrante et inacceptable » dans les affaires intérieures du pays. Dans un communiqué de presse, le Parlement arabe a appelé le Parlement européen à « respecter les décisions de la justice algérienne et à cesser immédiatement de tels agissements qui constituent une violation flagrante de tous les instruments internationaux »,

affirmant « le respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ». Le Parlement arabe a souligné « sa pleine solidarité avec la République algérienne démocratique populaire » et exhorté le Parlement européen à « ne pas politiser la question des droits de l'Homme et à ne pas l'utiliser comme prétexte pour une ingérence injustifiée et inacceptable dans les affaires intérieures des États », poursuit le communiqué.

En outre, le Parlement arabe a affirmé que « la République algérienne est un pays régi par des lois et des institutions constitutionnelles jouissant d'une indépendance de décision, ainsi que par des autorités judiciaires capables de fournir toutes les garanties nécessaires pour protéger les libertés, les droits de l'Homme et la liberté d'expression de chaque citoyen algérien », d'après la même source. Le Parlement arabe a souligné aussi que « les députés du

Parlement européen sont restés inactifs et les yeux fermés alors que les droits de l'Homme étaient violés en Palestine et que le peuple palestinien subissait un génocide aux yeux du monde entier », affirmant qu'« il n'appartient pas au Parlement européen de donner aujourd'hui des leçons à l'Algérie ou aux pays arabes en matière d'application de la loi et de protection des libertés », note le texte.

LIBAN

8 blessés dans des tirs de l'armée sioniste sur des habitants dans le sud du pays

Huit personnes ont été blessées dans des tirs de l'armée sioniste sur des habitants qui tentaient d'entrer dans le village de Kfarkela, dans le sud du Liban, a rapporté dimanche l'agence nationale de l'Information (ANI).

"L'ennemi a ouvert le feu sur des habitants de Kfarkela, blessant huit personnes qui tentaient d'entrer dans leurs

villes encore occupées par l'armée d'occupation", a ajouté l'agence.

L'armée sioniste est toujours déployée dimanche dans le sud du Liban malgré l'expiration du délai de 60 jours à l'issue duquel elle devait avoir quitté le territoire libanais, dans le cadre d'un cessez-le-feu entré en vigueur le 26 novembre, qui a mis fin aux bombardements (sion-

nistes) qui ont commencé le 8 octobre 2023, et qui se sont transformés le 23 septembre en une agression à grande échelle.

L'agression sioniste contre le Liban a fait plus de 4.000 martyrs dont un grand nombre d'enfants et de femmes, outre le déplacement d'environ 1.400.000 personnes.

CESSEZ-LE-FEU À GHAZA

L'entité sioniste entame la libération de 200 prisonniers palestiniens

L'entité sioniste a entamé samedi la libération des 200 prisonniers palestiniens, en échange de quatre détenues libérées par le Mouvement de résistance palestinien Hamas, ont rapporté des médias. Des images diffusées par la chaîne de télévision El Djazeera ont montré trois bus à bord desquels se trou-

vaient 114 prisonniers Palestiniens libérés des geôles sionistes arriver dans la ville de Ramallah, en Cisjordanie occupée. Il s'agit du deuxième groupe de prisonniers Palestiniens libérés dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu à Ghaza, entré en vigueur dimanche dernier, et dont la première phase doit durer

six semaines. Cette première étape prévoit la libération de 33 prisonniers sionistes contre quelque 1.900 détenus Palestiniens.

Peu avant la remise en liberté des prisonniers Palestiniens, le mouvement de libération palestinien Hamas avait remis à la Croix-Rouge quatre soldates sionistes.

MCA

Montpellier envisage de récupérer Andy Delort

L'entraîneur de Montpellier, Jean-Louis Gasset, a abordé vendredi le cas du joueur international algérien Andy Delort.

Lors d'une conférence de presse avant la rencontre de son équipe contre Toulouse, dans le cadre de la 19e journée de Ligue 1, le coach a évoqué le nom de Delort parmi cinq joueurs que l'équipe de Montpellier souhaite recruter durant le marché des transferts hivernal de janvier.

L'attaquant de 33 ans, Andy Delort, est lié au club du Moloudia d'Alger par un contrat qui a débuté l'été dernier et expire le 30 juin prochain.

Cependant, l'entraîneur de Montpellier a ajouté que la situation pour Delort est compliquée, car les responsables du Moloudia d'Alger demandent un montant élevé (qu'il n'a pas précisé), bien que la direction du club français souhaite obtenir l'attaquant sous forme de prêt, pour une courte période jusqu'à la fin juin.

Jean-Louis Gasset a précisé que la direction de Montpellier est toujours



en pourparlers avec celle du Moloudia concernant ce dossier.

Delort avait déjà porté les couleurs de Montpellier entre 2018 et 2021, une période durant laquelle son transfert a été considéré comme un succès.

On connaît Andy Delort pour ne pas rester longtemps dans les clubs qu'il rejoint, comme lors de son passage à Montpellier, qui a été marqué par un prêt à Toulouse.

Actuellement, l'équipe de Montpellier

lutte pour se maintenir en Ligue 1, étant avant-dernière au classement à la 18e place, à 16 journées de la fin du Championnat.

Par ailleurs, Andy Delort était absent vendredi lors du match entre le Moloudia d'Alger et le voisin de l'Union sportive d'Alger, qui est décalé de la 7e journée du Championnat national où on a vu le Mouloudia écraser son rivale l'USMA d'Alger par un score de trois à zéro.

FOOT/ LIGUE 1 MOBILIS (MISE À JOUR/ 12^e JOURNÉE)

Le CRB sur le podium, le CSC surpris à domicile

Le CR Belouizdad, vainqueur face au Paradou AC (2-1), s'est hissé provisoirement à la troisième place, alors que le CS Constantine a été piégé à domicile par le MC El-Bayadh (0-1), à l'occasion de la mise à jour de la 12e journée du Championnat de la Ligue 1 Mobilis de football, disputée samedi. Dans un stade du 5-Juillet qui sonnait pratiquement vide, le Chabab a trouvé la faille peu avant la pause, grâce à un boulet de canon du défenseur Khacef, ce dernier a crucifié le portier adverse d'un tir des 30 mètres (45e+9).

Dans le temps additionnel de la première période, le gardien de but du PAC Ferrahi a été transporté à l'hôpital, après un télescopage avec le défenseur central du CRB Keddad.

En seconde période, le match s'est emballé vers sa fin avec un but pour chaque équipe. Le Sud-Africain Khanyisa a d'abord fait le break (86), avant que le PAC ne réduise la marque sur un beau tir enroulé de Kaâssis (87e). Il s'agit du premier revers concédé en



Championnat par les "Académiciens", depuis l'arrivée à la barre technique de Billel Dziri.

Le CRB, sans l'entraîneur Abdelkader Amrani, qui a claqué la porte vendredi, remonte à la troisième place avec 23 points, mais avec deux matchs en moins, alors que le PAC se voit éjecté du podium.

Rien ne va plus pour le CS Constantine, battu pour la deuxième fois de rang, toutes compétitions confondues. Les coéquipiers du capitaine Brahim Dib, qui ont clôturé la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine, en s'inclinant en déplacement face aux Tanzaniens de Simba SC (2-0), ont de nouveau chuté, mais cette fois-

ci à domicile.

La réception du MC El-Bayadh, qui occupait avec ce match la 14e place du premier non-relégable, s'est transformée en véritable cauchemar pour le club constantinois, battu par la plus petite des marges (1-0). L'unique but de la partie a été inscrit par l'ancien joueur du CSC Chahrour (20e). Il s'agit de la troisième victoire à l'extérieur pour le MCEB, après avoir disposé auparavant de l'Olympique Akbou (1-0) et du CR Belouizdad (3-2). En revanche, le CSC concède son premier revers à la maison. A l'issue de ce résultat, le MCEB réalise une excellente opération en rejoignant provisoirement l'Olympique Akbou à la 11e

place, avec 17 points chacun, alors que le CSC stagne et recule à la 6e position.

Vendredi, le "big derby" de la capitale entre l'USM Alger et le MC Alger est revenu au "Doyen", sur le score de 3 à 0. Après une première période relativement équilibrée, le Mouloudia a déroulé après la pause pour planter trois banderilles à son éternel rival, grâce à Messoussa (49e), Kipré (57e) et Bayazid (90e+12).

Une victoire qui permet au MCA de prendre provisoirement la position de dauphin avec 24 unités, à un point du leader la JSK (1er, 25 pts). De son côté, l'USMA glisse à la 6e place (20 pts), mais avec trois matchs en moins, contre deux pour le MCA.

Les matchs de la mise à jour de la compétition se poursuivront la semaine prochaine, avec trois matchs au menu : USM Alger-Paradou AC (mardi 28 janvier), MC Alger-JS Saoura (mercredi 29 janvier) et CR Belouizdad-CS Constantine (jeudi 30 janvier).

EQUIPE NATIONALE Ibrahim Mazza, deuxième meilleur dribbleur de la Bundesliga 2

Le joueur de l'équipe nationale algérienne et étoile montante du Hertha Berlin en Bundesliga 2, Ibrahim Mazza, a pris la deuxième place du classement des meilleurs dribbleurs de la saison 2024-2025. Le samedi passé, le joueur algérien a été titularisé lors de la défaite de son équipe, 3-2, face à Hambourg, lors de la 19e journée, avant de quitter le terrain à la 85e minute. Selon le site spécialisé dans les statistiques, SofaScore, Mazza est désormais le deuxième joueur avec le plus grand nombre de dribbles réussis en Bundesliga 2 cette saison.

Le même site a précisé que le jeune joueur de 19 ans, qui attire l'attention des grands clubs européens, a réussi 44 dribbles, avec un taux de réussite de 51%. Il convient de noter que Mazza a contribué à 10 buts en 22 matchs disputés cette saison avec son club allemand, dont 8 buts et 2 passes décisives.

CRB

Après une brève expérience, Amrani quitte son poste

La direction du club de Chabab Belouizdad a annoncé, samedi soir, le départ de l'entraîneur Abdelkader Amrani de la tête de l'équipe.

La direction du club a indiqué que c'est Amrani lui-même qui a décidé de quitter son poste, après avoir pris ses fonctions à la mi-octobre dernier.

Elle a ajouté qu'un nouvel entraîneur sera recruté ultérieurement, un technicien « en phase avec la vision du club, ses objectifs et ses valeurs », après avoir confié provisoirement la gestion de l'équipe à ses anciens collaborateurs au sein du staff technique.

Le nouvel entraîneur sera ainsi le troisième à diriger l'équipe en six mois, après le départ de l'entraîneur français Corentin Martins, qui avait pris en charge le club en juillet dernier, avant de voir son contrat résilié à cause des résultats insatisfaisants, sous forme d'un « accord mutuel » ou ce que l'on appelle en français un « divorce à l'amiable ». Il est à noter que c'est le technicien Samir Houhou qui a dirigé le club lors de son dernier match face au club de Paradou.

Le départ précipité du Chabab Belouizdad de la Ligue des champions d'Afrique, dès la phase de groupes, a conduit à la rupture avec Amrani, bien que l'équipe dispose de moyens financiers importants et ait pris l'habitude ces dernières années de participer aux compétitions continentales. Cela fait suite au départ récent du buteur de l'équipe, Islam Slimani, qui a rejoint le club belge de Westerlo, moins de six mois après son retour au club.

Après avoir dominé la scène locale pendant environ cinq ans, il semble que l'équipe du Chabab Belouizdad ait épuisé son énergie cette saison et n'est plus en mesure de progresser davantage.

EXPENDABLES 3



21h25

TMC

Toujours lourdement armés et équipés, Barney Ross et son équipe d'Expendables organisent l'évasion d'un de leurs membres, Doc, emprisonné depuis huit ans. L'équipe enfin réunie se rend en Somalie pour une intervention musclée. C'est là qu'ils découvrent que Conrad Stonebanks, fondateur renégat du groupe est toujours vivant et impliqué dans un trafic d'armes. Une fusillade s'ensuit entre les Expendables et les hommes de Stonebanks. Patrick Hughes signe un troisième opus efficace à défaut d'être original, qui doit beaucoup à son casting.

CONFLIT L'INVASION



21h10

CANAL+

En Finlande, à la veille de la fête de la Saint-Jean, le commandant Rami Ohrankämmen dirige l'entraînement d'un groupe de soldats réservistes de l'armée finlandaise dans la péninsule d'Hanko. Son groupe subit l'attaque de soldats d'une puissance étrangère. Les communications aux alentours sont brouillées. L'ennemi enjoint les militaires finlandais à se rendre. Certains obtempèrent et d'autres à l'image du sergent Berg choisissent de résister. Ils réalisent rapidement qu'une invasion de grande ampleur est en cours. Cette mini-série finlandaise démarre faiblement mais gagne en progressivement...

TOUT LE BLEU DU CIEL



21h10

TF1

Émile, 26 ans, est atteint d'Alzheimer précoce. Il refuse de finir ses jours à l'hôpital. Il décide de passer une annonce pour ne pas vivre ses derniers moments seul mais plutôt bien accompagné si possible. Il part en road-trip à travers les Pyrénées avec Joanne, une femme énigmatique répondant à son annonce. Cette dernière parvient à le faire sortir clandestinement de l'hôpital pour croquer ses derniers instants avec intensité. Ensemble, ils vivent des moments d'amitié, d'amour et d'apprentissages, confrontant leurs blessures et trouvant un sens à la vie malgré la maladie.

PARKER



21h05

W9

Parker est un braqueur professionnel ayant un code de conduite : ne jamais voler une personne dans le besoin, ne jamais blesser un innocent. Lors d'un hold-up, il se fait doubler par ses associés qui lui dérobent sa part de butin et le laissent pour mort. Déterminé à récupérer son dû, Parker retrouve leur trace à Palm Springs alors qu'ils préparent un braquage particulièrement audacieux. Aidé par un Jason Statham convaincu, Taylor Hackford signe une efficace adaptation cinématographique d'un roman de Donald Westlake.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

L'ODYSSÉE DU SOUS-MARIN NERKA



20h55

arte

En 1942, dans le Pacifique, le commandant Richardson perd son sous-marin coulé par un destroyer japonais, l'Akikaze, dans le détroit de Bungo. À Pearl Harbor, un an après, il reçoit la charge d'un autre sous-marin, le Nerka. À bord, Richardson se heurte à l'hostilité de son second, le lieutenant Bledsoe, qui espérait le poste, ainsi qu'à celle de l'équipage qui le soutient. Hanté par le souvenir de son précédent naufrage, il entraîne les hommes à de dures manœuvres de tir et de plongée rapide car il n'a qu'un seul but : retrouver l'Akikaze et se venger.

THALASSA, AVENTURES EXTRÊMES



21h05

5

Diego Buñuel se rend sur l'archipel des Canaries, en Espagne, pour participer à une expédition à la découverte des abysses de l'océan Atlantique. La première étape est la rencontre de l'équipage et la découverte du sous-marin dans lequel ils passeront plus de cinq heures. Vient ensuite le moment de descendre à plus de 3 000 mètres de profondeur. La fascination des explorateurs pour les abysses n'est pas nouvelle. En 1960, Jacques Piccard et Dan Walsh sont, à bord du sous-marin Le Trieste, les premiers hommes atteindre le fond des océans à près de 11 000 mètres de profondeur.

LES GRANDES ÉNIGMES DE L'HISTOIRE



21h10

RMC STORY

L'île mythique de l'Atlantide, évoquée par Platon, aurait été située dans l'actuel détroit de Gibraltar, entre Méditerranée et Atlantique. Elle se serait retrouvée engloutie en 9600 avant J.-C. Des scientifiques mènent l'enquête. Depuis quelques décennies, des experts la situent au sud de l'île grecque de Santorin. Découverte en 1967, à 18 mètres sous le niveau de la mer, Akrotiri présente de troublantes similitudes avec l'Atlantide décrite par Platon. Akrotiri a été détruite par une violente éruption volcanique qui a entraîné sa disparition sous vingt mètres de cendres, il y a 3600 ans.

CRIMES EN AUVERGNE



21h05

Chérie 25

L'affaire du petit Antoine. Le soir du 11 septembre 2008, la mère d'Antoine, 6 ans, contacte les gendarmes. Son fils n'est plus dans l'appartement où elle l'avait laissé, le temps d'un rapide dîner au restaurant • Le père de famille empoisonné. Le 2 mars 2009, Guy s'étonne de ne pas voir son collègue et beau-frère Didier revenir de vacances. Une semaine plus tard, le corps mutilé de cet homme discret de 51 ans est retrouvé dans le coffre de sa voiture • Vengeance mortelle. Le 9 septembre 2010, le cadavre de Ludovic, un père divorcé de 39 ans, est découvert dans une couette et une bâche près de Saint-Yvoine.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:25
Dohr	13:01
Asr	15:48
Maghreb	18:11
Icha	19:33

FRANCE:

MENACÉ DE DISSOLUTION, LE COLLECTIF PALESTINE VAINCRA APPELLE À «FAIRE FRONT» CONTRE UNE DÉCISION «PUREMENT POLITIQUE»

Menacé de dissolution, le Collectif Palestine Vaincra appelle à «faire front» contre cette décision «purement politique», dénonçant la «criminalisation croissante» en France du mouvement de solidarité avec la Palestine et la «radicalisation autoritaire» du gouvernement français.

«Cette décision purement politique intervient au terme d'une campagne de diffamation menée par l'extrême droite (sioniste) et ses relais en France», accuse le Collectif sur son site internet, soulignant que la menace de sa dissolution est «un pas de plus dans la criminalisation du mouvement de solidarité avec la Palestine».

«C'est bien l'ensemble des organisations progressistes et solidaires qui sont visées aujourd'hui à travers cette attaque. Plus que jamais, nous devons faire front contre cette offensive liberticide gravissime et ces atteintes récurrentes aux droits les plus élémentaires d'association et d'expression», écrit-il. En février 2022, l'ex ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avait annoncé sur les réseaux sociaux son intention de dissoudre le Collectif Palestine Vaincra à la demande du président français, Emmanuel Macron, pour «appel à la haine, à la violence et à la discrimination».

Le 9 mars, le décret de dissolution est adopté en Conseil des ministres et publié le lendemain au Journal Officiel.



Le Collectif Palestine Vaincra dépose alors un recours devant le Conseil d'Etat. Saisi en urgence, le juge des référés décide de suspendre le décret le 29 avril 2022 considérant que les prises de positions du Collectif «ne constituaient pas un appel à la discrimination, à la haine ou à la violence ou des agissements en vue de provoquer des actes de terrorisme».

Après plus de 2 ans et demi d'attente, une audience sur le décret de dissolution du Collectif Palestine Vaincra se tiendra au Conseil d'Etat aujourd'hui.

«La décision sera rendue dans un délai de

2 à 3 semaines», indique le Collectif, exprimant son souhait que les juges du Conseil d'Etat «confirment les arguments de fond et sans ambiguïtés qui les ont amenés à suspendre la dissolution».

«Le risque d'une telle dissolution est un enjeu majeur face à la criminalisation croissante du mouvement de solidarité avec la Palestine et la radicalisation autoritaire du gouvernement français», relève le Collectif, soutenant que cette dissolution administrative est «un outil qui vise à faire taire l'expression de (ses) positions».

CULTURE :

Soirée jazz à Alger avec le groupe «Aurora Nealand et Inquiry Quintet»

Le groupe américain de jazz traditionnel «Aurora Nealand et Inquiry Quintet», a animé samedi soir à Alger un concert-événement époustouflant, marqué par le talent de la saxophoniste et interprète Aurora Nealand qui a rendu des pièces de haute performance.

Accueillis au Théâtre national algérien Mahiédine-Bachatarzi (TNA), les membres de cette formation musicale de la Nouvelle-Orléans, ont enflammé la salle de spectacle Mustapha-Kateb, durant plus d'une heure de temps, étalant une dizaine de célèbres pièces, nourries aux sonorités du jazz traditionnel américain, notamment des Caraïbes et de l'Amérique du Sud.

John Maestas (guitare), Tanner Guss (tambour), Matt Booth (basse) et Steve Lans (trompette), ont fait montre de leurs talents respectifs, mettant de l'entrain dans la salle en faisant participer le public qui a apprécié et applaudi leur remarquable prestation.

Vêtue d'une veste «Karakou», robe traditionnelle algérienne, Aurora Nealand a revisité des pièces de grands pianistes et légendes du jazz notamment «Single petal of rose» de Duke Ellington (1899-1974), «Lucky old sun» de John Beasley (1901-1968), «Nous les cuisinières» de Alain Jean-Marie ou encore «Ne me quitte pas» de Jacques Brel (1929-1978), célèbre titre rendu en hommage à Nina Simone (1933-2003), militante, chanteuse et pianiste américaine.

A l'issue du spectacle, les membres du groupe étaient unanimes à exprimer leur «grande joie» de donner un concert en Algérie devant un public qualifié d'«enthousiaste» et «fabuleux».

Visiblement ravis de se produire sur la scène du TNA, les membres de cette formation musicale, ont salué l'«accueil chaleureux» qui leur a été réservé et l'«intérêt» du public pour la musique jazz.

ACCIDENTS DE LA ROUTE :

3 morts et 170 blessés en 24 heures

Trois (3) personnes sont décédées et 170 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus au cours des dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas du pays, indique dimanche un bilan de la Protection civile. Les accidents les plus mortels ont été enregistrés dans la wilaya de Boumerdès, Annaba et Skikda. Durant la même période, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 8 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et de chauffe-bains à l'intérieur de leurs domiciles respectifs à travers les wilayas de Constantine, Sétif et Saida. D'autre part, les secours de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 3 incendies urbains et divers au niveau des wilayas de Tizi Ouzou, Batna et Djelfa.

CAN-2025:

LA SÉLECTION ALGÉRIENNE FIXÉE AUJOURD'HUI SUR SES ADVERSAIRES

La sélection algérienne de football connaîtra aujourd'hui ses prochains adversaires à la 35e Coupe d'Afrique des nations CAN-2025 (21 décembre 2025-18 janvier 2026), à l'occasion du tirage au sort de la phase finale, prévu à 19h00 (heure algérienne).

L'équipe nationale, a été versée dans le chapeau 1, comme ce fut le cas, lors du tirage au sort de la précédente édition disputée en Côte d'Ivoire en 2023 (reportée à 2024).

Les «Verts» vont rencontrer à coup sûr l'une des grosses cylindrées du continent, à l'image du Cameroun (49e), Mali (51e), Tunisie (52e), ou encore l'Afrique du Sud (57e), logés dans le chapeau 2.

L'Algérie, dont c'est la 21e participation à la phase finale CAN, s'est qualifiée haut la main pour cette CAN-2025, en dominant le groupe E avec 16 points en six matchs devant la Guinée-équatoriale (8 pts), également qualifié, le Togo (5 pts) et le Libéria (4 pts).

Sous la houlette du sélectionneur bosnien, Vladimir Petkovic, les «Verts» espèrent

faire bonne figure, et viser au moins le dernier carré de la compétition, une manière d'effacer ses deux dernières participations en dents de scie.

Aucun novice n'est présent à cette nouvelle édition, et cela, pour la deuxième fois de rang, après l'édition 2023 en Côte d'Ivoire.

Le tirage au sort sera retransmis dans plusieurs 50 pays, des millions de téléspectateurs attendus sur la chaîne YouTube de la Confédération africaine (CAF) ainsi que sur les partenaires télévisuels de la CAF.

La CAF a annoncé par ailleurs, la présence de plusieurs légendes africaines à la cérémonie de tirage au sort de la CAN-2025. L'Egyptien Essam El-Hadary, le Camerounais Patrick M'boma, le Tunisien Aymen Mathlouthi, le Malien Momo Sissoko, et l'Ivoirien Gervinho, vont assister à ce grand événement sportif. Les nations qualifiées ont été réparties sur quatre chapeaux de six équipes chacun, sur la base du dernier classement de la Fédération internationale (Fifa).

Les 24 qualifiés constitueront six groupes de quatre. Les deux premiers de chaque groupe ainsi que les quatre meilleurs troisièmes se qualifient pour les 8es de finale.

Le coup d'envoi de la CAN 2025 sera donné le 21 décembre 2025, tandis que la finale aura lieu le 18 janvier 2026.

La dernière édition de la CAN avait été remportée par la Côte d'Ivoire, vainqueur en finale face au Nigeria (2-1), le 11 février 2024 au stade olympique Alassane Ouattara à Abidjan.

Voici par ailleurs la composition des chapeaux :

Chapeau 1 : Sénégal , Egypte, Algérie, Nigeria, Côte d'Ivoire (tenant du titre), Maroc

Chapeau 2 : Cameroun, Mali , Tunisie , Afrique du Sud, RD Congo, Burkina Faso

Chapeau 3 : Gabon, Angola, Zambie, Ouganda, Guinée équatoriale, Bénin

Chapeau 4 : Mozambique, Comores, Tanzanie, Soudan, Zimbabwe, Botswana.